

Fin de vie : pour avoir le choix France 5 à 21h05

Antoine, le compagnon de Marina Carrère d'Encausse, est atteint de la maladie de Charcot, une maladie incurable, et souhaite choisir sa fin de vie. En France, aucun médecin n'a le droit d'aider un patient à abréger ses souffrances, même à sa demande. Les parlementaires se pencheront bientôt

t sur un texte de loi. Plusieurs pays se sont déjà engagés dans cette voie, mais ils n'ont pas tous choisi le même modèle. Enquête dans l'Hexagone, mais aussi en Belgique, en Suisse et au Canada, où l'euthanasie ou le suicide assisté est autorisé.

photo: D.R.